



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 18 novembre 2020, pour le mercredi 9 décembre 2020 à la grande salle de la commune (Mesures Covid). Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle. La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En préambule, il demande à l'assemblée de se lever afin de rendre hommage, par une minute de silence, à deux conseillers, qui nous ont quitté récemment :

Monsieur Jean-Maurice Evard :

Membre du Conseil et membre de la commission de recours.

Monsieur John Martin :

Membre du Conseil et scrutateur pendant de nombreuses années jusqu'en décembre 2019.

En pensées avec leur famille et leurs proches.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 24 juin 2020
- Assermentation.

Ordre du jour :

1. **Préavis n°3/2020 - Budget 2021 - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.2 rCG).**
2. **Préavis n°4/2020 – Modification des statuts de l'AIVN- Rapport de la commission permanente (Article 13.13 rCG).**
3. **Communications des délégués aux associations intercommunales.**
(Les délégués préparent une brève information sur les activités de l'association)
4. **Informations élections communales 2021**
5. **Communications de la Municipalité.**
6. **Communications du Bureau.**
7. **Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 39

Membres présents : 24

Quorum 13

Taux de participation : 61%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
Excusé :			
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

11 personnes ont pris la peine de s'excuser. 4 sont absentes.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 24 juin 2020

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Assermentation :

M. A. Carrard est assermenté après lecture du serment.

Ordre du jour :

1. Préavis n°3/2020 - Budget 2021 - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.2 rCG).

Joint à la convocation le préavis municipal n° 3/2020 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2

- M. le Syndic P.-D. Collomb : l'exploitation de la gravière n'ayant pas encore repris, cela péjore le budget. Cependant, au printemps 2021, si le permis d'extraction est délivré par le canton, le déboisement pourrait débuter en mars, puis la découverte. Quand on parle de découverte, c'est l'arrachage de tous les troncs et la mise de côté de la zone de terre forestière, afin que l'extraction du gravier, avec l'entreprise Holcim, puisse reprendre environ à la mi-août. Dans le budget, un montant de Fr. 40 000.-, a été prévu, mais si le timing est respecté, on pourrait doubler ce montant.

- Mme F. Amman lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission s'est penchée sur le préavis, chapitre par chapitre ; les devis soumis et sur le budget 2021.

Concernant la réfection du chemin de la Reine Berthe au chapitre 43 :

La commission relève dans les devis consultés, que les entreprises ne prévoient pas la même épaisseur du béton.

Concernant l'éclairage des fontaines au chapitre 44 :

La commission estime pertinent l'éclairage de la fontaine « croisée rue du four, rue du battoir » puisque le tableau d'affichage et le biblio troc s'y trouvent.

Par contre, elle ne conçoit aucune utilité d'éclairer les autres fontaines et pense que, dans le contexte actuel, il est bien de faire des économies d'énergie.

La commission remercie Mme V. Chezeaux, boursière, et M. P.-D. Collomb, Syndic, pour leur disponibilité et les explications données lors de leur venue.

En conclusion :

La commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil Général d'accepter le budget 2021 bouclant sur un excédent de charges de Fr. 91'400.--. »

- M. M. Théraulaz : au § 81, il y a une augmentation de 26 % pour le prix de l'eau achetée à la Source Mercier. Y a-t-il des explications pour ceci ?

- Mme I. Viatte : il y aura un réservoir à Lignerolle et des gros travaux sont prévus, donc des frais importants pour la Source Mercier. Ils ont choisi d'augmenter le prix. Ils avaient déjà augmenté l'année passée, mais ils se sont rendu compte que cela ne suffirait pas. En même temps, cela nous arrange, car on aurait dû augmenter le prix. Ce n'est pas sûr que cela s'arrête là.

- M. M. Conod : concernant la partie du rapport sur les fontaines, elles sont éclairées par du LED. Quel est le coût ? On est un village qui vit avec ses fontaines et il appuie le projet de la Municipalité.

- M. J. Vuagniaux : il pense qu'il y a une réflexion à mener sur l'éclairage nocturne, qui devient un sujet important, non seulement à Bretonnières, mais partout. Il est en accord avec la commission, mais, par contre, il est favorable pour une extinction à partir d'une certaine heure, car cela ne ferait pas sens de maintenir un éclairage au-delà de 22 heures ou 23 heures.

- M. P. Bonnevaux : au chapitre 43 sur les routes, par rapport aux différentes épaisseurs, il n'y a pas de précisions sur la nature de ce changement.

- Mme F. Ammann : on nous a transmis les copies de trois devis. Il y a un devis où l'épaisseur est plus petite, donc le coût est aussi moins élevé.

- M. le Président : il faut imaginer que dans le budget, ils ont mis des montants selon les devis. Cela permet de réaliser le budget, mais cela n'inclut pas l'idée d'avoir attribué à qui que ce soit des travaux jusqu'à maintenant. La Municipalité a la liberté de choix, pour autant qu'elle respecte le montant annoncé.

- M. J.-L. Conod : il précise qu'il y a deux entreprises qui mettent 20 cm de béton et une qui n'en met que 15 cm.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°3/2020 soit :

- Accepter le budget 2021 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 91400.-
(24 votants) oui : 23, non : 0, abstention : 1

Le préavis n°3 / 2020 est donc accepté tel que présenté.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

2. Préavis n°4/2020 – Modification des statuts de l'AIVN- Rapport de la commission permanente (Article 13.13 rCG).

Joint à la convocation le préavis municipal n° 4/2020 - Selon rCG Art 13.13

- M. D. Golaz lit le rapport de la commission permanente.

La commission permanente s'était réunie le 18 février 2020 pour étudier la proposition de changement de statuts de l'AIVN et donner rapport à la Municipalité, puis une deuxième fois le 24 novembre 2020 pour se prononcer sur la proposition définitive de ces statuts.

Le but principal de ces nouveaux statuts est d'alléger le nombre de membres du Conseil Intercommunal, soit une délégation de 2 membres et un suppléant par commune, comme défini à l'article 9, alinéa 1. Pour comparaison, le nombre de membres pour Bretonnières est actuellement de 5 et de 2 suppléants.

La commission permanente relève également que l'article 16, alinéa 1 définit que le nouveau comité directeur sera composé d'un municipal par commune membre.

Le plafond d'endettement a été relevé de Fr. 2'000'000 à Fr. 5'000'000 à l'article 23, alinéa 2.

Enfin l'impossibilité d'une commune-membre de se retirer de l'association pendant une durée de 30 ans de l'article 6 des statuts actuels a été supprimée.

Après délibération, la commission permanente est favorable aux nouveaux statuts et propose aux membres du Conseil Général de les accepter. »

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°4/2020 soit : Adopter les modifications apportées aux statuts de l'association intercommunale du Vallon du Nozon pour l'évacuation des eaux usées (AIVN) comme adoptés par son Conseil Intercommunal en date du 7 octobre 2020.

Vote à main levée

(24 votants) oui : 24, non : 0, abstention :

Le préavis n°4 / 2020 est donc accepté tel que présenté.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales.

- AIVN (eaux usées) :

L'association a traité des statuts, qui ont été acceptés.

- AISM (Source Mercier). Mme C. Berthoud :

« La séance du Conseil de l'Association intercommunale de la Source Mercier, AISM, a eu lieu le mercredi 16 septembre 2020 sous la présidence de Mme Francine Roth.

Voici quelques informations du comité de direction :

- Le débit de la source est actuellement à 850 l/min. En hiver, au plus haut et en moyenne, il est à 1'500 l/min. Au plus bas en été, il peut être de 720 l/min. Actuellement, 1/3 de la source Mercier est pompée quotidiennement.

- Comptes 2019 :

Total des charges	CHF 194'172.80
Total des revenus	CHF 188'462.90
Perte 2019	CHF 5'709.90

- Le budget 2021 présente une perte présumée de CHF 1'650.--

Suite aux projets ERNOM (Étude Régionale Nozon, Orbe, Mujon), les études sont toujours en cours et ont bien avancé pour la rive gauche de l'Orbe « zone Lignerolle-L'Abergement-Sergey-Les Clées ». Le projet est aux mains du Canton et de l'ECA pour consultation.

Pour la rive droite de l'Orbe « zone Premier-Bretonnières » les études sont également en cours. Les idées et les plans de la commune de Juriens chargée de piloter un projet avec les communes de Croy et Romainmôtier pour une interconnexion avec l'AISM, au vu des soucis qu'elle a avec la qualité d'eau de sa source, sont toujours attendus.

Concernant le projet à la gravière du Sappelet à Bretonnières pour le remblaiement et l'extension d'exploitation, tout reste en « stand-by » pour l'instant. Dans les 6 communes, toutes les analyses d'eau supplémentaires demandées par l'OFCO (l'Office de la consommation du Canton) sont assurées par la Maison Connect depuis cette année et tout se passe très bien.

Pour la source Mercier, un système de surveillance de la gestion de l'eau (autocontrôle, mesures, rapports), une programmation d'ouverture de vannes incendie pour les pompiers ainsi qu'une surveillance de chaque point d'eau va être installé d'ici 2021.

Dès 2021, 2 séances annuelles du Conseil intercommunal seront prévues : une au printemps pour l'adoption des comptes et l'autre en automne pour l'adoption du budget. Cela permettra aussi de donner des informations plus complètes sur l'avancement des futurs travaux des rives gauche et droite.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

D'ailleurs, il faudra se pencher sur une nouvelle dénomination de ces travaux des rives gauche et droite, car le projet ERNOM n'est plus d'actualité.

M. Cunin, de la maison CONNECT, nous informe que les installations de l'AIMS sont de très bonne qualité. Chaque commune va avoir un contrôle de l'OFCO qui détectera les installations vétustes de chacune d'entre-elles. La maison CONNECT propose ses compétences en cas de besoin. »

- ASCOVABANO (écoles). M. J.-L. Conod :

« J'ai fait partie de la commission qui devait étudier le parcours des bus, aussi bien, sur Vallorbe que sur le Vallon du Nozon. Il y a un périmètre délimité où les enfants sont pris en charge par les bus. À Vaulion, tous les enfants sont pris en charge, sauf ceux du Plâne, qui est trop près de l'école. Une demande a été faite afin que le bus passe y aussi. L'été c'est possible que les enfants aillent à pied, mais l'hiver, pour les petits, c'est plus compliqué. D'autant plus que le bus n'aurait pas à faire un grand détour.

À Vallorbe, il y a le même problème du côté de la déchetterie, Dans la zone villa, les maisons qui sont à gauche de la route sont desservies par le bus, mais pas celles de droite. Une demande a été faite pour que tous les enfants de ce quartier puissent prendre le bus. »

- ORPC (protection civile). Yann Brechbühl : il s'est rendu le 3 août à l'assemblée.

« Ils étaient assez contents de parler de leurs engagements, en lien avec le /la Covid au printemps. Ils ont engagé énormément de personnes et réussi à être réactifs, à rendre service et à faire leur travail. Ils ont pu démontrer que tous les entraînements qu'ils réalisent ont servi et qu'ils pouvaient être engagés dans une véritable mission. Ils ont présenté aussi un projet de construction d'un nouveau bâtiment à Orbe. Il faut savoir qu'il y a plusieurs ORPC qui ont fusionné. Ils ont des locaux dans tout le district Jura-Nord vaudois qui coûtent annuellement Fr. 190 000.- de location. Ce n'est pas pratique, car ils ont du matériel dans tous les coins et des locaux qui ne servent pas à grand-chose. Ils aimeraient centraliser à Orbe, qui est le centre administratif. Ils ont l'occasion de pouvoir acheter des locaux dans un bâtiment qui va se construire dans la zone industrielle d'Orbe afin de pouvoir centraliser tout le matériel et ainsi faire des économies de location, après un temps d'adaptation. »

4. Informations élections communales du 7 mars 2021. Législature 2021-2026.

Renouvellement des autorités communales, élection de la Municipalité et du Syndic.

- M. le Président :

Initialement, une assemblée de commune était prévue avant le Conseil, afin de présenter ces élections à toute personne qui s'intéressait à savoir comment cela se passe. Avec la situation sanitaire, cela s'est transformé par un point à l'ordre du jour, pour pouvoir garantir cette information. Malheureusement uniquement aux membres du Conseil, étant donné, qu'actuellement, le public n'est pas accepté dans ces assemblées.

Présentation de la Municipalité actuelle :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

Actuellement, ils sont tous candidats à leur réélection.

1. Tous les citoyens de Bretonnières qui sont majeurs, suisses ou étrangers, mais habitant en Suisse depuis au moins 10 ans, dont 3 dans le canton de Vaud, peuvent être élus à la Municipalité ou faire partie du Conseil Général.

2. Les dates importantes : le 18 janvier à 12 heures, dernier délai pour le dépôt des candidatures officielles, au bureau communal. Le 7 mars, élections de la Municipalité et du Syndic. Le 17 mars, mise en place des nouvelles autorités et assermentation de la Municipalité et du Conseil Général par le Préfet.

Les nouvelles autorités entrent en fonction le 1 juillet 2021.

3. Si vous désirez vous porter officiellement candidat à la Municipalité, vous devez déposer une liste, en main propre, individuelle ou commune avec un autre candidat, au plus tard le 18 janvier à 12 heures. Vous devez être parrainé par 3 citoyens éligibles (minimum). Ces listes sont à disposition au bureau communal ou vers moi ce soir. Le dépôt des listes se fait au bureau communal selon les heures d'ouvertures.

4. Si après la date du 18 janvier, vous avez envie d'être candidat, vous pouvez faire campagne, car pas besoin d'être sur une liste officielle pour être élu.

- Pour les communes à Conseil Général, le 100% de l'élection se passe le même jour, soit le 7 mars. Vous recevrez le programme avec votre enveloppe de vote. Seul le 1^{er} tour de la Municipalité peut se faire par correspondance. Le 2^{ème} tour de la Municipalité, si besoin, et l'élection du Syndic se fait au bureau de vote. Les personnes qui ont voté par correspondance au 1^{er} tour, retrouveront leur carte de vote au bureau.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Pour ceux qui n'aurait pas voté au 1^{er} tour et qui désirent participer à la suite de l'élection, ils doivent venir avec leur carte de vote au bureau communal.

Pour être élu municipal au 1^{er} tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue soit, 50% + 1, des bulletins y compris les blancs. Au 2^{ème} tour, c'est le ou les candidats qui obtiennent le plus de voix. Pour la Municipalité l'élection tacite n'est pas possible.

Pour le Syndic, c'est la même chose, sauf que l'élection tacite est possible, s'il n'y a qu'un candidat, Le programme de la journée d'élection sera ajusté en fonction des résultats. S'il n'y a pas de 2^{ème} tour, l'élection du Syndic est avancée.

- M. M. Conod : il y aura-t-il une liste d'entente ?

- M. le Président : ce n'est pas encore défini, car le dépôt des listes ne peut se faire qu'en janvier. Ce sera clair le 18 janvier à 12h.

5. Communications de la Municipalité.

- M. le Syndic P.-D. Collomb : *« concernant le marquage des places de parking, ce travail avait été prévu le lundi 30 novembre 2020. Le 27 novembre, nous avons reçu un mail disant : « au vu des températures annoncées la semaine prochaine, nous ne pourrons poser du marquage. Je vous recontacterai pour une prochaine date ». Cela a chamboulé le programme de la Municipalité qui pensait mettre en place tout le système des places de parc pour les CFF et dans le village. Il avait été prévu de faire un pointage des places de parc dans le village, afin de mettre à disposition des places pour les personnes qui n'en ont pas devant leur maison. Par la suite les voitures ne pourront plus se parquer sur le domaine public. Il faudra attendre le printemps.*

Remise en état de l'ancienne décharge, à La Combe Au Clerc, parcelle 106. Suite aux travaux de mise en séparatif du village et au stockage des matériaux d'excavation de la route sur la parcelle 106, la DGE (Direction générale de l'environnement) demande une remise en état de l'ancienne décharge et une interdiction immédiate de l'accès au site. Il y aura des troncs d'arbres placés à l'entrée. La deuxième demande, c'est une plantation d'arbres sur cette parcelle, afin que cela redevienne une zone forêt. Dans les archives, ils sont remontés jusqu'en 1964 et avec les photos ils ont vu qu'il y a toujours eu une décharge. Heureusement pour la commune, car il a fallu prendre des décisions assez rapidement pour ces matériaux. Ce n'était pas prévu comme cela au départ. Cependant, ils ont été conciliants.

Chemin de la reine Berthe : suite à la mise à l'enquête d'une servitude en faveur de la commune pour passage à pied et tout véhicule, les plans sont au bureau DTP. La signature est prévue pour le début d'année 2021. Contrepartie de la servitude, la commune doit entretenir le chemin. Il n'y a eu aucune opposition à la mise à l'enquête publique.

Concernant l'achat de la forêt au CFF : le dossier a passé dans tous les services de l'État. Les préavis sont favorables. Le notaire est en possession de tous les documents nécessaires pour élaborer l'acte de vente. Si tout va bien, la commune pourra acquérir cette forêt en février 2021.

Comblement de la gravière : les CFF ont pris du retard quant à l'automatisation de la ligne Eclépens Vallorbe (environ une année). Sans ces travaux, il est impossible de bloquer une voie pour le déchargement. L'entreprise Cand Landi ne peut donc faire des projets.

Un appartement, à l'ancien collège, a été libéré. Il y a des problèmes d'humidité dans celui-ci. Tout sera remis en état et il pourra être reloué au printemps ».

- Mme I. Viatte : *« la plus grande partie de mon travail cette année a été le suivi du chantier du séparatif, avec quelques interventions lors de problèmes de fuites. J'ai dû gérer également, avec l'aide de l'entreprise Connect, un problème de pollution (2 x cette année). Le fait que l'entreprise Connect a repris le travail de collecte des échantillons pour contrôle de la qualité de nos sources et le suivi du dossier de contrôle, m'aide beaucoup.*

C'est agréable de travailler avec des personnes qui connaissent très bien ce secteur. Pour rappel, l'entreprise Connect a été engagée par l'ASM pour être son fontainier attiré. Nous avons aussi profité que Connect fasse les travaux de remplacement des conduites dans le village pour continuer à changer quelques compteurs.

L'année prochaine, ils seront mandatés pour avancer plus sérieusement dans ces remplacements et avoir ainsi la possibilité de faire le relevé des compteurs à distance. Il y a eu comme chaque année, avec une séance de moins que les années précédentes, à cause de le/la Covid, les séances des Codirs de l'ASM et de l'AVN. Avec mention spéciale du projet pour la création d'un réseau général pour la distribution de l'eau, concernant les communes représentant l'ASM (Bretonnières, Premier pour ce côté, rive droite les Clées, Lignerolle, L'Abergement, Sergey). Et de ce côté-ci, Juriens, Croy et Romainmôtier qui pourraient entrer concrètement dans le projet.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Pour les personnes curieuses de savoir ce qu'est l'espèce de petite fontaine ornée de belles fleurs qui trône en face de la ferme de M. Carrard, il s'agit de la pierre du puits qui servait de décanteur entre le réservoir et le village, avec le trop-plein des fontaines. Il a été remplacé par un puits moderne. Vous pouvez voir le nouveau couvercle lorsque vous allez vers la grande salle, près de l'ancienne tour de la Romande Énergie.

Pour chaque fontaine, il a été rajouté des chambres préfabriquées avec un vannage spécial qui permet d'alimenter les fontaines, soit sur l'eau du trop-plein, soit sur l'eau du réseau d'eau potable. Elles sont équipées avec un compteur qui permet de comptabiliser toute l'eau qui transite depuis le réseau d'eau potable sous pression. On sait ainsi combien d'eau on perd. Apparemment, il doit de nouveau avoir une fuite, parce que le réservoir devrait se remplir et ce n'est pas le cas. M. Cunin de l'entreprise Connect a téléphoné le week-end passé pour dire que ce n'est pas normal : la nuit le compteur tourne. Quand tout va bien, la nuit, il n'y a aucune eau qui est tirée à la Source Mercier. Et là il y a environ 30 l/minutes. Une tournée dans le village est prévue pour demain après-midi afin de détecter cette fuite. Si quelqu'un a vu quelque chose d'anormal, merci de m'en informer.

Une fête de fin des travaux est prévue le 26 juin 2021. Merci de réserver cette date. Les détails vous parviendront en temps voulu ».

- M. C. Boulaz :

« Écoles : pour pallier le manque de classes dans le Vallon du Nozon, le Codir de l'AscoVaBaNo a invité les communes à lister/proposer : les possibilités de construction / aménagement de locaux scolaires et parascolaires (salles de classe / salles de gym / garderie / UAPE/ cantine) dans leur commune. Les possibilités seront ensuite analysées par un bureau d'étude.

Paroisse : pour le conseil de paroisse, un nouveau mode de gouvernance est à l'étude. Un Codir devrait voir le jour. Composé de deux membres des autorités communales et un membre du conseil de paroisse. Cela permettrait de gérer les affaires courantes.

Déchetterie : suite au sondage réalisé auprès des habitants de Bretonnières. Une partie des sondés souhaiterait avoir des containers pour les ordures ménagères au village. Après étude, la Municipalité ne souhaite pas fournir cette prestation. Elle préconise plutôt un accès en tout temps à l'entrée de la déchetterie pour les poubelles et le compost. »

- M. F. Bovier : *« concernant les bancs du village, cinq seront restaurés par année. Le changement des plateaux a déjà été effectué cet automne pour cinq qui sont à la place du Monceau.*

Dans la prairie sèche, on a profité d'avoir l'opportunité de la réfection de la route pour faire trois petites places de parc. Au départ, c'était en copeaux. Lorsque la route a été refaite, l'entreprise a aplani cette place. Comme chaque année les sapins de Noël seront offerts. Ils seront entreposés sous le couvert de la fontaine de la rue du Battoir dès le 18 décembre.

J'ai reçu un message dans ma boîte aux lettres d'une personne qui pose la question suivante : ne serait-il pas judicieux d'avoir les sapins plus tôt, pour pouvoir les décorer et égayer le village. Il a été décidé en Municipalité de ne pas les distribuer trop vite. Pour la simple raison que le sapin perd ses aiguilles rapidement (suivant l'emplacement du sapin dans la maison, celui-ci perd ses aiguilles déjà après deux à trois semaines). Le service forestier les coupera environ vers le 16 et ils seront mis à disposition le 18. Ils dureront ainsi jusqu'à la fin des fêtes, petit Nouvel-an compris ».

6. Communications du Bureau.

Dates des prochains Conseils comme indiqué en bas de la convocation, sauf modifications.

Mercredi 17 mars 2021 : mise en place des nouvelles autorités et assermentation par le Préfet pour la législature 2021 – 2026. Municipalité élue le 7 mars et création du nouveau Conseil Général avec les personnes présente ce jour-là.

Mercredi 16 juin 2021 : dernier Conseil Général pour les personnes assermentées lors de la législature 2016-2021.

Mercredi 13 octobre 2021 : premier Conseil Général de la nouvelle législature selon la liste des personnes assermentées le 17 mars.

Mercredi 8 décembre 2021

Diverses infos :

Merci aux membres des commissions de gestion/ finances et permanente pour leur travail.

N'oubliez pas de transmettre vos heures rapidement à la boursière.

Merci à la Municipalité pour la bonne collaboration.

Merci aux membres du bureau du Conseil pour leur efficacité lors des séances et des votations.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

7. Vœux et divers

- Mme A. Villars : elle est allée trouver Mme Fatima Defente, tenancière de l'auberge communale, suite aux nouvelles directives de la confédération. Elle se demande comment aider les tenanciers. Elle propose plusieurs idées.
- M. P.-D. Collomb : la Municipalité est en contact avec Fatima. Pour information, les loyers de mars et avril ne lui ont pas été facturés. Il parle aussi de la patente en cours et de celle de M. Mignot (à l'assurance) qui n'est pas valable, car il devrait travailler au minimum 50 %. Mme Defente ne pourra s'inscrire pour la patente qu'en mars prochain. Elle a trouvé quelqu'un qui sera d'accord de travailler à 50 % jusqu'au mois de mars. La police du commerce viendra vérifier. S'il y a des propositions ou des idées, merci d'en faire part à la Municipalité.
- M. le Président : il précise que la fermeture à 19h, sera confirmée ou non ce vendredi.
- M. L. Bürki : Y aura-t-il un groupe de travail mis en place pour choisir les arbres qui seront plantés à côté du parking ?
- M. F. Bovier : c'est prévu. Le service forestier sera partie prenante (choix des arbres), car la Municipalité a des prix préférentiels grâce à lui. Rien ne sera fait avant six mois, une année, car le terrain doit se tasser.
- Mme C. Berthoud : une barrière a-t-elle été prévue le long des voies de chemin de fer, en contrebas du parking. Les enfants vont y jouer et c'est dangereux. Ils ont aussi fait des trous après le cimetière. Ils ont amené des cailloux
- M. P.-D. Collomb : la Municipalité a mandaté M. Pichonnat pour contacter les CFF et aimerait que ce soit les CFF qui protègent leurs lignes. Ce n'est pas acquis. On attend leur réponse à fin de savoir comment protéger la zone. Quant aux trous vers le cimetière, il n'était pas au courant pour les enfants, il pensait aux blaireaux.
- Mme F. Ammann : le délai lui paraît trop long au vu du risque d'accident. La commune peut-elle faire quelque chose ?
- M. P.-D. Collomb : la commune n'a pas le droit de mettre une barrière sans l'accord des CFF. Ceux-ci doivent fournir deux personnes pour la sécurité. Il est important que les parents informent leurs enfants du danger.
- M. J. Vuagniaux : il remercie la Municipalité et toutes les personnes qui ont supervisé les travaux. Les nouveaux réverbères ont une intensité lumineuse importante, ils sont aveuglants. Il a regardé sur le site du constructeur, s'il y avait des variantes de ce modèle avec des cloches plus prononcées, car les ampoules sont à peine recouvertes. Cela éclaire de façon horizontale, autant que verticale.
Il s'est aussi informé sur la prescription de la qualité des LED utilisés. Il propose qu'on se penche sur une extinction de l'éclairage nocturne à partir d'une certaine heure. Durant les travaux, il n'y a pas eu d'éclairage pendant une longue période et on a pu retrouver une biodiversité nocturne importante. La luminescence nocturne a aussi un effet très marqué sur le sommeil.
Il met volontiers à disposition des documents sur le sujet.
- M. P.-D. Collomb : dès 22 heures, l'intensité diminue de 50 %. À l'œil nu, on ne s'en rend pas compte. Dans le canton de Vaud, on est tenu de maintenir un éclairage public la nuit. Quant aux LED qui ont été choisis, les faisceaux sont dirigés sur la route. Il n'y a plus de lumière polluante qui part en l'air. En réponse à M. Vuagniaux, il informe qu'il est possible d'effectuer un réglage en les orientant différemment.
- M. J.-L. Conod : cela n'a rien changé pour lui. S'il ne ferme pas les volets ou tire les rideaux, il fait jour.
- M. J. Vuagniaux : on devrait avoir un progrès dans l'éclairage et c'est plutôt une régression.
- M. P.-D. Collomb : des démarches vont être entreprises avec M. Dany Moffrand de Télecric afin d'avoir des renseignements sur la qualité des luminaires et voir s'il y aurait autre chose à proposer.
- Mme F. Ammann : en donnant l'exemple de ses voisins qui ont la lumière toute la nuit dans leur cuisine, elle pense que c'est plutôt l'emplacement des lampadaires qui pose problème. Elle ne constate pas la baisse d'intensité de 50 %. Pour elle, il y a quelque chose qui est en décalage avec le village.
- Mme C. Glardon : pourquoi est-ce que ce ne sont pas les mêmes luminaires qu'à la rue Étienne ? C'est un éclairage beaucoup plus doux.
- M. P.-D. Collomb : ce type d'éclairage n'existe plus. Il parlera de ce problème avec M. Pichonnaz.
- Mme C. Berthoud : Elle revient sur le problème du restaurant. À la première vague du Covid deux loyers ont été offerts par la Municipalité. Et à la deuxième vague, rien n'a été prévu. Une troisième vague s'annonce, serait-il possible de réfléchir soit à un loyer offert ou à une baisse de loyer pendant la période où elle ne peut pas travailler. Le restaurant risque de fermer définitivement et cela coûtera beaucoup plus cher que de lui accorder une aide.
- M. C. Regard : qu'en est-il au-dessus de la gravière où plusieurs camions sont allés décharger ?
- M. P.-D. Collomb : on ne sait pas qui a amené ces matériaux. Si quelqu'un sait quelque chose, merci d'en informer la Municipalité. On a vu en allant marquer le bois, qu'il y avait des dépôts de forage.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Le garde forestier a fait des photos, l'inspecteur aussi. Faut-il faire une enquête plus approfondie et déposer plainte ?

- M. C Regard : ça a l'air d'être de la terre, mais il y a du blanc dessus. C'est important de suivre la chose.

- M. D. Golaz : il propose à la Municipalité de regarder avec Mme Defente pour lui donner de la marge avec ses autres factures, afin qu'elle puisse passer cette étape.

- M. M. Conod : il a vu trois camions rouges passer. Il ne se rappelle plus le nom de l'entreprise. Puisqu'on parle du restaurant, pourquoi pas ne pas faire une société coopérative. La tenancière serait alors gérante. C'est une idée qu'il propose. C'est important de garder un restaurant dans le village.

- M. J. Vuagniaux : il y a énormément de gens qui sont impactés par la situation, cela va être probablement une hécatombe. Dans le cas du restaurant, serait-il possible ce soir de prendre un début de décision afin de lui faire passer un message ?

- M. le Président : ce n'est pas du pouvoir du Conseil de prendre cette décision. Par contre celui-ci peut exprimer à la Municipalité son vif souhait pour qu'elle fasse des gestes supplémentaires pour le restaurant. La Municipalité a entendu.

- Mme C. Berthoud : est-il possible pour la Municipalité de prendre une décision avant la fermeture, avant les fêtes ?

- M. P.-D. Collomb : il est allé la trouver mardi et lui a demandé de lui faire part de ses préoccupations. La Municipalité n'a pris encore aucune décision par rapport à la suppression d'un loyer ou deux. D'entendre les remarques ce soir, le motive d'aller dans ce sens-là.

- Mme F. Ammann : c'est au sujet de l'eau. Elle a entendu tout à l'heure, pollution cet été. Y a-t-il une marche à suivre afin que les habitants soient au courant le plus vite possible ?

- Mme I. Viatte : on a pu tout de suite régler le problème. Dès qu'on a su, on a traité et on est passé sur l'eau de la source Mercier qui elle, est traitée. Cela arrive parfois, sans que vous le sachiez, que vous buviez de l'eau qui n'est pas aux normes, mais personne n'a jamais été malade.

- Mme S. Chappuis : il y a eu, cet été, une panne au congélateur qui a duré une semaine. Elle aurait souhaité être avertie de ceci. Elle a perdu de la marchandise. Morgan Jolliet lui avait dit qu'il allait faire marcher l'assurance. Comme il n'est pas là ce soir, il ne peut nous en parler. Si on veut utiliser ce congélateur communal qui rend bien service, c'est primordial d'être en confiance avec ce qu'on y met.

- M. P.-D. Collomb : toutes les personnes qui ont perdu de la marchandise on fait une liste avec les prix de ce qu'ils ont perdu. Cela a été transmis à la RC. Il a vu le retour des courriers des personnes qui ont été lésées. Les assurances n'ont pas remboursé le 100 % des valeurs annoncées. Il ne sait pas si tous les locataires des cases ont été avertis de cette panne.

- M. J. Vuagniaux : sur la facture de location, il y a un petit mot qui dit qu'on attend des nouvelles de l'assurance.

- Mme S. Chappuis : un accident peut arriver. Mais cela a manqué de transparence entre la commune et les usagers du congélateur.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, de très bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2021. Aucun membre de l'assemblée n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée fait donc office d'appel de sortie, plus M. M. Conod.

Il rappelle l'obligation de se désinfecter les mains à la sortie et de compléter, si ce n'est déjà fait, la liste de présence avec les coordonnées personnelles.

Prochaines séances du Conseil :

**Le mercredi 17 mars 2021 (Installation des autorités) - Le mercredi 16 juin 2021 –
Le mercredi 13 octobre 2021 – Le mercredi 8 décembre 2021
Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.**

La séance est levée à 21h46.

Yann Brechbühl
Président

Francine Roth
Secrétaire